

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **29 (1937)**

Heft 8

PDF erstellt am: **13.09.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

29<sup>me</sup> année

Août 1937

N° 8

## A propos du rapport des experts sur la Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents.

Par *E. Joho*.

C'est une habitude démocratique que de contrôler sévèrement et de passer au crible et à la critique toute entreprise, toute institution régie soit par l'Etat soit par la commune; le citoyen y exerce une surveillance très stricte et leur voue une attention plus grande qu'aux institutions et entreprises du secteur privé. Même si les entreprises privées révèlent certaines tares aussi flagrantes que celles des entreprises d'Etat et même si leur rôle dans l'économie nationale est aussi considérable que celui des institutions publiques, on leur donne carte blanche ou du moins on ne s'émeut guère de leurs erreurs et de leurs fautes. On s'en tient à la conception qui veut que la concurrence dans l'économie privée élimine sans autre tous les éléments incapables et les préjudices qu'ils peuvent causer; mais on oublie que dans les conditions économiques actuelles on ne saurait plus parler de libre concurrence ou de libre jeu des forces, particulièrement en matière d'assurance.

En considération de la grande importance sociale et économique des assurances, il serait intéressant de procéder une fois à une enquête au sein des sociétés d'assurances privées. Nous sommes persuadés, il est vrai, que les résultats d'une telle enquête révéleraient que la plupart de ces entreprises, si elles ne sont pas mieux gérées que la C. N. A., sont cependant exploitées et organisées tout aussi rationnellement; mais nous constaterions aussi qu'elles ont à combattre les mêmes faiblesses en ce qui concerne les montants des dommages, et les assurés et médecins des caisses privées comme les assurés de la C. N. A. témoignent du même entrain et du même excès de zèle lorsqu'il s'agit d'indemniser les accidentés.

### *Les critiques adressées à la C. N. A.*

Dès sa fondation, la C. N. A. fut l'objet de critiques toujours plus âpres et qui, pour la plupart, sont envenimées par la méconnaissance du sujet. La C. N. A. est une institution faisant l'objet